



Funded by the
Erasmus+ Programme
of the European Union



Erasmus + Project:

*Programme Evaluation for Transparency and Recognition of Skills and Qualifications
(TLQAA+)*

Reconnaissance des Certifications, Cadre National des Certifications et Assurance Qualité

Table of Contents

Introduction	2
La reconnaissance des diplômes et certifications.....	2
Les conventions légales internationales de reconnaissance	4
Information et Transparence	7
L'assurance qualité, l'accréditation et la reconnaissance des certifications.....	8
L'évaluation des procédures internes de reconnaissance	8
L'assurance qualité et la confiance pour la reconnaissance	9
L'impact du processus de Bologne	11
Les cadres nationaux de certifications, la reconnaissance et l'assurance qualité.....	12
La reconnaissance dans l'enseignement supérieur au Liban.....	13
La situation présente.....	13
Les défis pour l'enseignement supérieur libanais	14
La charge du comité d'équivalence.....	15
Le manque d'information transparente	15
Le manque d'un système d'assurance qualité et d'un cadre national de certifications.....	15
Le manque d'outils de soutien.....	16
Les recommandations.....	16
Recommandations générales	16
Recommandations spécifiques à l'assurance qualité.....	17
Références bibliographiques:	18
Annex A. TLQAA+ Project	20
A-1. Objectives.....	20
A-2. Structure	20

Introduction

Le présent document décrit les études menées sur la reconnaissance des certifications en général et sur leur lien avec l'assurance qualité des programmes. Il décrit également l'état actuel de la situation dans l'enseignement supérieur libanais (ESL). Le document se termine par un ensemble de recommandations qui ont été discutées et amendées par les principales parties prenantes dans le cadre d'une table ronde nationale organisée dans le cadre du projet européen Erasmus+ TLQAA+.

La reconnaissance des diplômes et certifications

La Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), réunie à Paris en 1993, à sa vingt-septième session, a approuvé la "Recommandation sur la reconnaissance des études et des titres de l'enseignement supérieur" et a défini la reconnaissance d'un titre étranger de l'enseignement supérieur comme suit: "son acceptation par les autorités compétentes (gouvernementales ou non gouvernementales) de l'État concerné comme autorisant le titulaire à être traité dans les mêmes conditions que celles dont bénéficient dans cet État les personnes auxquelles a été délivré un titre jugé comparable, soit en vue d'accéder à des études supérieures, de poursuivre de telles études, de participer à des travaux de recherche ou d'exercer une profession dans la mesure où cet exercice ne requiert pas le passage d'un examen ou une préparation spécifique complémentaire, soit en vue de toutes ces fins à la fois, selon la portée donnée à la reconnaissance".

Selon cette définition, la reconnaissance des certifications dans l'enseignement supérieur est un processus primordial nécessaire pour faciliter la mobilité entre les institutions et les pays. Faciliter cette mobilité assure une meilleure interaction et une diffusion flexible des connaissances et des compétences. La reconnaissance des titres et certifications est importante pour: soit s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur ou un programme (reconnaissance de diplômes et crédits antérieurs), soit chercher à exercer une profession réglementée (reconnaissance d'un diplôme ou d'une certification professionnelle), ou soit intégrer un secteur actif ou une profession (reconnaissance de diplômes antérieurs ou certifications et les connaissances, aptitudes et compétences associées).

Dans leur étude publiée en 2010, Keevy et Jansen mentionnent trois termes-clés liés à la reconnaissance:

- La reconnaissance signifie un ensemble de spécifications légales ou formelles qu'une certification doit remplir pour être acceptée comme répondant aux normes établies, et telles que souvent définies pour les professions. La reconnaissance peut être unilatérale, mutuelle ou basée sur des accords régionaux et/ou commerciaux.

- La transparence est le degré auquel la valeur des certifications peut être identifiée et comparée dans l'éducation, la formation, le lieu de travail et plus encore. La comparabilité est la comparaison d'une certification avec une autre, basée le plus souvent sur un format ou un instrument commun - tels que les tables de comparabilité. Ceci permet d'établir la «valeur nominale» d'une certification.

Les trois éléments précédents soulignent les différentes dimensions d'un processus de reconnaissance. Les dimensions suivantes sont généralement considérées lors de l'étude d'un processus de reconnaissance:

- La reconnaissance au sein du système vs la reconnaissance transfrontalière. La reconnaissance transfrontalière concerne la reconnaissance dans un système d'une certification délivrée par un établissement d'enseignement supérieur opérant dans un autre système. Ceci est différent de la reconnaissance d'une certification issue du même système, par ex. la reconnaissance par un établissement d'enseignement supérieur d'une certification délivrée par un établissement d'enseignement supérieur différent, ou la reconnaissance à l'entrée d'un programme d'une certification issue d'un programme différent. La reconnaissance transfrontalière est souvent régie par des conventions internationales. La bonne exécution du processus de reconnaissance sous l'égide de ces conventions dépend largement de la disponibilité d'informations sur le système/l'institution émetteur. Cela pourrait être moins contraignant pour la reconnaissance interne au système. Cependant, au sein d'un système, il existe d'autres tensions critiques liées à la différence de perspectives.
- La direction de reconnaissance. Il est commun de distinguer entre les directions de mobilité entrante et sortante. Cette distinction s'impose dans la reconnaissance transfrontalière mais aussi au sein d'un même système. La direction de la reconnaissance est sensible aux équilibres qui doivent être respectés. Une compréhension mutuelle des certifications et des systèmes est requise et le processus de reconnaissance doit traiter chaque cas séparément.
- La portée de la reconnaissance. La reconnaissance peut se faire au niveau du système, au niveau de l'établissement ou au niveau du marché du travail. Dans la plupart des systèmes, la reconnaissance de la certification au niveau du système est souvent nécessaire mais pas suffisante pour la reconnaissance de la même certification par une institution ou pour le marché du travail dans un pays.
- L'"Acceptation" versus l'"Equivalence". L'acceptation est un processus par lequel une certification étrangère est reconnue sans qu'il soit nécessaire d'avoir un programme comparable au sein du système reconnaissant, et des fois, même s'il y a des différences, à condition que les divergences des curricula ne puissent pas être identifiées comme des «différences substantielles». En parallèle, l'équivalence consiste à comparer une certification à une certification existante dans le système reconnaissant et à indiquer l'appariement. Le concept d '«acceptation» peut être étendu à la reconnaissance automatique de toutes les certifications d'un système spécifique, d'une institution ou d'un programme.

Les défis et les contraintes sont liés à chacune des dimensions précédentes. Fondamentalement, le système de reconnaissance ciblée doit à la fois préserver les droits du titulaire de la certification et, protéger le système/l'institution d'une mauvaise compréhension du profil de la certification reconnue. Les deux objectifs ne sont pas contradictoires mais complémentaires avec un large chevauchement. Cependant, les perspectives relatives et les concepts spécifiques au contexte pourraient être mal compris. Il est à noter que l'histoire du processus de reconnaissance est également un facteur important. Par exemple, la reconnaissance d'une certification à un niveau supérieur de son statut actuel aurait un impact négatif sur l'avenir de la reconnaissance de cette certification, alors qu'à l'opposé, la reconnaissance d'une certification à un niveau inférieur induira une déception chez les détenteurs de la certification. Ceci est plus sensible aux premières reconnaissances d'une certification et peut sembler moins crucial pour les reconnaissances ultérieures. Cependant, il reste important d'avoir un suivi sérieux de l'évolution des certifications déjà reconnues.

Sur la base des commentaires précédents, la disponibilité et la transparence des informations sur les certifications facilitent le processus de reconnaissance, préservent les droits des titulaires et protègent le système/institution récepteurs des certifications. Il est également crucial de croire que le programme délivrant une certification garantit que les titulaires ont réellement acquis ce qui est décrit dans la certification. L'existence et la pertinence d'un système d'assurance qualité permettent d'atteindre cet objectif.

Plusieurs outils existent et ont été normalisés dans différents pays et régions pour soutenir le processus de reconnaissance. Les conventions internationales servent à réguler la reconnaissance transfrontalière. Des réseaux tels que ENIC-NARIC fournissent des informations précieuses et fiables sur les certifications qui alimentent le processus de reconnaissance. Les cadres nationaux de certifications (CNC) permettent une meilleure lisibilité des certifications et facilitent la reconnaissance au sein du système, ceci inclut la reconnaissance des certifications entre institutions ou secteurs ou même l'apprentissage tout au long de la vie. Les cadres de certifications globaux (QF), tels que le cadre européen (EQF), étendent les services de lisibilité offerts par les CNC à la lisibilité transfrontalière (traduction) des certifications, ce qui sert la finalité de la reconnaissance transfrontalière. Un système de crédit transférable sert également à la reconnaissance des cours. L'assurance de qualité est un autre outil crucial qui renforce la confiance entre les systèmes et les institutions et sert donc la validité des processus de reconnaissance.

Les conventions légales international es de reconnaissance

Afin de faciliter la reconnaissance internationale des certifications dans l'enseignement supérieur, une vaste initiative et des réclamations ont apparu depuis le siècle dernier visant à mettre en place des recommandations et des normes fondées sur:

- Les cadres de certifications (QF)
- L'assurance qualité (AQ)
- Les lignes directrices des centres d'information

Plusieurs conventions ont été établies pour organiser et adopter des processus transparents et précis de reconnaissance des certifications basées sur les normes et l'AQ. De nombreux pays ont contribué à la formulation de ces conventions. Plusieurs pays ont signé et ratifié ces conventions. L'UNESCO et la Commission européenne (CE) ont adopté des instruments juridiques qui définissent les principes et les normes concernant la reconnaissance des certifications de l'enseignement supérieur aux niveaux régional et interrégional:

- La convention régionale sur la reconnaissance des études, des certifications, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (1974);
- La convention internationale sur la reconnaissance des études, des certifications, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur dans les États arabes et les États européens riverains de la Méditerranée (1976);
- La convention sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur dans les États arabes (1978);
- La convention régionale sur la reconnaissance des études, des certifications, des diplômes, des grades et autres titres académiques dans l'enseignement supérieur dans les États africains (1981, connue sous le nom de Convention de reconnaissance d'Arusha);
- La convention régionale sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur en Asie et dans le Pacifique (1983);
- La convention jointe du Conseil de l'Europe et de l'UNESCO sur la reconnaissance des certifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne (1997, connue sous le nom de Convention de reconnaissance de Lisbonne);
- La convention régionale Asie-Pacifique sur la reconnaissance des certifications dans l'enseignement supérieur (2011)
- La recommandation sur la reconnaissance des études et certifications dans l'enseignement supérieur (1993).
- La convention de l'UNESCO sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades relatifs à l'enseignement supérieur dans les États de la région Europe.
- L'instrument normatif mondial de l'UNESCO sur la reconnaissance des certifications de l'enseignement supérieur.

La Convention de reconnaissance de Lisbonne (LRC avril 1997) constitue la base et établit des normes pour les procédures de reconnaissance dans la région européenne. Le LRC est un traité entre États par lequel les parties et les autorités compétentes d'une partie s'engagent à remplir les obligations (principes et procédures) spécifiées dans le traité à l'égard des autres parties au traité. Les établissements d'enseignement supérieur sont considérés comme faisant

partie des autorités car ils prennent des décisions en matière de reconnaissance, et sont par conséquent tenus de suivre les principes formulés dans la LRC.

Le LRC repose sur les principes fondamentaux de reconnaissance équitable des certifications et des périodes d'études. Presque tous les Etats membres du Conseil de l'Europe ainsi que certains pays de la Région européenne de l'UNESCO ont signé et/ou ratifié la Convention du Conseil de l'Europe/UNESCO sur la reconnaissance des certifications concernant l'enseignement supérieur dans la région européenne.

Les principes fondamentaux de la LRC sont les suivants:

1. Les candidats ont droit à une évaluation équitable;
2. Il y a reconnaissance si aucune différence substantielle ne peut être prouvée et en cas de différences substantielles, elles doivent être démontrées par l'autorité de reconnaissance;
3. La législation ou les lignes directrices du processus encouragent la comparaison des résultats d'apprentissage plutôt que du contenu des programmes;
4. Les demandeurs ont le droit de faire appel de la décision de reconnaissance.

Dans les années qui ont suivi l'adoption du LRC, des textes subsidiaires ont été ajoutés afin de définir des recommandations plus détaillées et de servir de guide aux institutions et aux évaluateurs de diplômes. Les principaux textes subsidiaires sont:

- La recommandation sur les critères et procédures d'évaluation des certifications étrangères (2001, révisé en 2010).
- Le code de bonnes pratiques pour la prestation d'un enseignement transnational (2001).
- La recommandation sur la reconnaissance des diplômes conjoints et son exposé des motifs (2004).
- La recommandation sur les qualifications internationales d'accès (1999).
- Recommandation sur l'utilisation des cadres de certifications dans la reconnaissance des qualifications étrangères (2013).

Au niveau européen, des efforts ont été déployés pour développer et faciliter la reconnaissance. Le processus de Bologne, qui a débuté en 1999, a joué un rôle majeur en plaçant la question de la reconnaissance à l'ordre du jour européen. En fait, la reconnaissance est essentielle à la création de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (EHEA). Dans le cadre du processus de Bologne, le LRC est considéré comme le principal texte juridique international visant à favoriser la reconnaissance équitable des certifications d'accès et des certifications de l'enseignement supérieur. Le processus de Bologne a donné lieu à de nombreuses initiatives visant à améliorer la transparence et la reconnaissance des certifications, telles que le soutien à l'ECTS, le supplément au diplôme (DS) et la mise en œuvre de cadres de certifications (QF).

Dans le cadre de ce processus, le Communiqué de Bucarest (2012) a lancé un projet visant à explorer et à obtenir une reconnaissance académique automatique de diplômes comparables. Le communiqué recommandait l'utilisation du "European Area of Recognition manual".

L'espace européen de reconnaissance (EAR) est un projet créé par le programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie et l'ENIC-NARIC pour améliorer et harmoniser les pratiques de reconnaissance. Il a produit le Manuel européen de reconnaissance pour les établissements d'enseignement supérieur (EES) (révisé en deuxième édition en 2016). Les recommandations incluses fournissent une référence pour ce qui est considéré comme reconnaissance équitable dans la région européenne, et un ensemble de lignes directrices pour la reconnaissance des certifications étrangères et un recueil de bonnes pratiques. Ils encouragent également les EES et les agences d'assurance qualité à évaluer les procédures de reconnaissance institutionnelle dans l'assurance qualité interne et externe.

Le manuel EAR HEI est le seul manuel de reconnaissance européen pour les évaluateurs de diplômes et les agents d'admission qui présente les meilleures pratiques communément acceptées sur la base de la Convention de reconnaissance de Lisbonne (LRC).

Au-delà de la zone européenne, le LRC a servi de modèle pour d'autres conventions régionales de l'UNESCO, telles que la Convention Asie Pacifique révisée (Convention de Tokyo 2011) et la Convention révisée pour la région Afrique (Convention d'Arusha 2011).

Information et Transparence

Le processus de reconnaissance nécessite des informations précises pour fonctionner correctement et être équitable. La transparence est l'un des principes fondamentaux de la Convention de reconnaissance de Lisbonne (LRC). Il garantit que les candidats obtiennent les informations les plus précises, claires et fiables sur la reconnaissance et les critères appliqués dans leur pays ou pays d'accueil. C'est la condition préalable du traitement équitable de toutes les demandes de reconnaissance.

La reconnaissance dépend en grande partie des informations disponibles concernant l'établissement et le système délivrant le diplôme. Les informations visibles, précises et transparentes sont considérées comme les outils de base et essentiels pour le processus de reconnaissance. Ces informations comprennent: i / le système de diplôme, ii / le cadre de certification, iii / le système d'assurance qualité (AQ), iv / le système de transfert de crédits (CTS), v / le supplément de diplôme (DS) et vi / autres informations nécessaires.

L'information peut être requise auprès de nombreux centres agréés tels que: le réseau ENIC-NARIC et les centres méditerranéens d'information sur la reconnaissance (MERIC). Ces organisations et réseaux sont des acteurs clés du processus d'information en Europe et dans certains pays de la région méditerranéenne. Ci-après, quelques détails sur le réseau ENIC et NARIC.

Le réseau ENIC: Le Conseil de l'Europe et l'UNESCO ont créé le Réseau européen des centres d'information (ENIC) en 1994 pour mettre en œuvre le LRC et développer les

politiques et pratiques de reconnaissance des certifications en fournissant des informations sur les certifications étrangères, les systèmes éducatifs, et les schémas de mobilité et reconnaissance des diplômes étrangers. Le réseau comprend les centres d'information nationaux des pays signataires de la Convention. Il coopère étroitement avec le réseau NARIC.

Le réseau NARIC: Le réseau des centres nationaux d'information sur la reconnaissance académique (NARIC) est une initiative de la Commission européenne. Le réseau a été créé en 1984 pour améliorer la reconnaissance des diplômes universitaires et des périodes d'études dans les États membres de l'Union européenne (UE). Il comprend également les pays de l'Espace économique européen (EEE) et la Turquie. Tous les pays membres ont des centres nationaux désignés, dont le but est d'aider à promouvoir la mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs en fournissant des conseils et des informations concernant la reconnaissance académique des diplômes et des périodes d'études. Les principaux utilisateurs de ce service sont les établissements d'enseignement supérieur, les autorités de reconnaissance compétentes, les étudiants et leurs conseillers, les parents, les enseignants et les employeurs potentiels.

Ces centres d'information nationaux dans les pays européens ont rassemblé d'énormes quantités d'informations et il a été jugé nécessaire d'intégrer et de coordonner toutes les informations dans une base de données internationale. Établie par la Commission européenne, la base de données ORTELIUS, située à Florence et opérationnelle à partir de 1996, fournit toutes sortes d'informations sur les systèmes d'enseignement supérieur des pays de l'UE et des institutions individuelles. Plus vaste que la région européenne, le système d'information trans-régional sur la mobilité académique et l'évaluation des diplômes (TRACE), coordonné par l'Association internationale des universités (AIU), est associé à l'UNESCO. C'est également un réseau d'information international pour la collecte, le traitement et la normalisation des informations sur l'enseignement supérieur.

L'assurance qualité, l'accréditation et la reconnaissance des certifications

La reconnaissance des certifications et l'assurance qualité sont interdépendantes dans les deux sens. Le Manuel européen de reconnaissance des établissements d'enseignement supérieur de l'EAR le dit clairement. D'un côté, l'assurance qualité interne et externe des programmes doit évaluer les procédures de reconnaissance et les critères utilisés dans le programme. D'un autre côté, les processus de reconnaissance tiennent souvent compte de l'assurance qualité utilisée dans le programme émetteur d'une certification.

L'évaluation des procédures internes de reconnaissance

Le Communiqué de Bucarest 2012 appelle clairement à l'évaluation des processus de reconnaissance mis en œuvre. Il est dit:

"Une justereconnaissanceacadémique et professionnelle, qui inclutla validation des acquis non-formels et informels, est au cœur de l'EHEA **Nous accueillons favorablement le Manuel de l'Espace Européen pour la Reconnaissance, et nous en recommandons l'usage en tant qu'ensemble de lignes d'orientation pour la reconnaissance des certifications**

étrangères et compendium de bonnes pratiques, et nous encourageons également les établissements d'enseignement supérieur et les agences chargées de la qualité à évaluer les procédures de reconnaissance mises en place par les établissements, dans le cadre de l'évaluation interne et externe de la qualité."

Les références et lignes directrices européennes (ESG, 2015) ont répondu au communiqué de Bucarest dans la référence 1.4.

*Norme 1.4: Admission, progression, **reconnaissance** et certification*

*Les institutions appliquent de manière cohérente et constante des règles prédéfinies et publiées couvrant toutes les phases du cycle d'études, c'est à dire l'admission et la progression des étudiants, la **reconnaissance** et la certification de leurs acquis.*

L'assurance qualité et la confiance pour la reconnaissance

L'application d'un système d'assurance qualité approprié à un programme complète l'existence d'informations transparentes et renforce la confiance dans les certifications délivrées. Néanmoins, des informations suffisantes sur les processus d'assurance qualité en place doivent être disponibles. Le plus souvent, les accords formels sur la reconnaissance des certifications étrangères impliquent la reconnaissance mutuelle implicite ou explicite des systèmes d'assurance qualité et d'accréditation.

Les références et lignes directrices européennes (ESG, 2015) stipulent clairement: *«Un engagement dans les démarches d'assurance qualité, en particulier externes, permet aux systèmes d'enseignement supérieur européens de démontrer leur qualité et d'augmenter leur transparence, favorisant ainsi le développement d'une confiance mutuelle et une meilleure reconnaissance de leurs qualifications, programmes et autres offres de formations et de services. »*

Les objectifs de l'ESG comprennent:

"Elles favorisent la confiance mutuelle, facilitant ainsi la reconnaissance et la mobilité au sein et au-delà des frontières nationales;"

L'existence de systèmes et de procédures d'assurance de la qualité clairs et réputés améliore le climat de confiance et facilite donc la reconnaissance des certifications. Réciproquement, l'inexistence d'un système d'assurance qualité, ou simplement la non-disponibilité des informations sur un tel système, peut conduire à la méfiance et rendre difficile la reconnaissance des certifications correspondantes. Une enquête menée par le réseau ENIC / NARIC a montré que les difficultés d'accès à l'information sur la qualité des programmes des établissements d'enseignement supérieur constituaient les principaux obstacles à la reconnaissance des certifications. Campbell et Van der Wende (2000) déclarent que le manque d'information avec le développement de systèmes d'assurance qualité nationale est responsable des attitudes conservatrices envers l'évaluation des nouveaux diplômes. D'un

autre côté, il y a aussi des indications que les décisions prises concernant la reconnaissance des certifications académiques à Lisbonne sont influencées positivement par la confiance dans les systèmes nationaux d'assurance qualité et d'accréditation. Ainsi, les développements dans le domaine de la reconnaissance des certifications pourraient également favoriser la reconnaissance implicite ou explicite des systèmes d'assurance qualité. Dans ce sens, l'Union européenne a fait un pas en avant dans deux directions:

- en définissant un ensemble commun de références et de lignes directrices, l'ESG, et en définissant des procédures de validation qu'un système d'assurance qualité donné les respecte. Cela donne lieu à une harmonisation des systèmes d'AQ et à une compréhension mutuelle.
- en créant le registre des agences d'assurance qualité. Ce registre facilite l'évaluation transnationale mais nourrit également la confiance entre les agences d'AQ et entre elles et les différents systèmes et institutions d'enseignement supérieur.

La plupart des pays, y compris les États-Unis, appliquent encore des procédures très détaillées et complexes fondées sur des tests d'équivalence et refusent la reconnaissance automatique des diplômes et des certifications étrangères. Ces procédures comprennent des analyses détaillées de la structure des cours et des programmes, des contenus, des systèmes d'examen, etc. Cependant, dans ce contexte également, des liens clairs avec l'assurance qualité et l'accréditation existent. Dans ses processus de prise de décision en matière d'équivalence, le ministère de l'Éducation des États-Unis tient compte de l'existence de systèmes d'accréditation dans des pays étrangers qui sont considérés comme appliquant des normes comparables à celles utilisées par les accréditeurs américains. En fait, cela définit une sorte de reconnaissance officielle des systèmes d'accréditation étrangers par les États-Unis. Cependant, le manque de comparabilité entre les systèmes nationaux d'assurance qualité et d'accréditation empêche les progrès dans ce domaine. Dans certains domaines, les États-Unis appliquent l'existence et la compatibilité du système d'accréditation et d'assurance de la qualité. Typiquement, en médecine, il faudra, à partir de 2020, que les programmes étrangers soient accrédités par une agence certifiée afin de faire reconnaître leurs certifications.

Dans certains pays européens, les mécanismes d'assurance qualité sont considérés comme fonctionnellement équivalents dans les normes utilisées. La reconnaissance officielle des systèmes nationaux d'assurance qualité et d'accréditation a contribué à rendre la question de la reconnaissance des certifications étrangères moins problématique et moins bureaucratique.

Un autre exemple de reconnaissance mutuelle des systèmes d'assurance qualité et d'accréditation peut être trouvé dans le domaine des programmes de mobilité et des programmes de transfert de crédits (programme ERASMUS / SOCRATES lancé en 1989). Cependant, certaines questions peuvent être soulevées concernant le manque de contrôles de qualité formels dans le programme ERASMUS (Van Damme, 2001a). ERASMUS et ECTS sont basés sur une lecture maximaliste du concept d'«acceptation» ou de «reconnaissance» en demandant une acceptation a priori des crédits étrangers par l'institution d'origine, sans vérification préalable des contenus, méthodes d'enseignement, charge de travail, procédures d'évaluation des étudiants, etc. et sans aucune référence à la qualité. Récemment, les questions d'assurance qualité ont été reprises dans les programmes européens.

Dans le programme UMAP (Mobilité universitaire en Asie et dans le Pacifique), les questions de qualité liées à la mobilité des étudiants sont explicitement abordées. Le premier principe de la constitution de l'UMAP est le suivant: «Les programmes UMAP fonctionnent entre des établissements d'enseignement supérieur accrédités, ou des consortiums d'établissements, sur la base de l'acceptation mutuelle des accréditations nationales. » Toute institution d'un pays ou territoire participant à l'UMAP, et accréditée dans son pays d'origine est éligible pour participer aux programmes UMAP. Cela implique une reconnaissance mutuelle formelle des systèmes nationaux d'accréditation et de leurs décisions d'accréditation dans toute la région de l'UMAP.

Harman (1998a) mentionne que l'assurance qualité est devenue particulièrement importante dans les systèmes d'enseignement supérieur en adoptant une approche plus autorégulatrice des relations entre le gouvernement et les institutions, comme c'est le cas dans la plupart des pays d'Europe occidentale. En s'inspirant des expériences internationales en matière d'assurance qualité, il est important de sélectionner des éléments pouvant être intégrés dans la culture nationale et les caractéristiques du système académique national (Harman, 1998b). Dans cette perspective, les communautés de l'enseignement supérieur et de l'assurance qualité se préoccupent beaucoup de la diversité culturelle dans les systèmes d'assurance qualité et craignent également que la mondialisation n'entraîne l'imposition d'un modèle uniforme d'accréditation.

L'éducation transnationale dans les services d'enseignement supérieur affecte de plus en plus les approches internationales en matière de reconnaissance académique. Bien que la Convention de Lisbonne ne traite pas spécifiquement les problèmes de reconnaissance qui émergent du développement rapide de l'éducation transnationale, les principes qui la sous-tendent sont jugés assez puissants pour continuer à former le cadre normatif pour faire face à ces développements (Wilson & Vlasceanu, 2000).

En définitive, la transparence et la convergence internationale des processus d'assurance qualité favoriseraient certainement la reconnaissance mutuelle et l'acceptation des certifications, réduisant ainsi la bureaucratie de la reconnaissance.

L'impact du processus de Bologne

Comme indiqué, les réformes de Bologne visent à assurer la comparabilité, la compatibilité et la compréhensibilité entre les multiples systèmes d'enseignement supérieur en Europe, en renforçant la transparence, l'assurance qualité et en définissant des points de convergence qui constituent un contexte de référence partagé. par exemple. durée des cycles, les indicateurs de niveau, la sémantique des points de crédit, etc.

En plus des résultats d'apprentissage académiques traditionnels basés sur l'acquisition de connaissances et la formation à la recherche, le lien direct entre l'ES et l'avancement de

l'économie (objectif de Lisbonne) est une des raisons de l'intégration des compétences transférables dans les résultats d'apprentissage.

La compréhension partagée qui émane de l'unification des certifications et des résultats d'apprentissage de l'ES en Europe favorise la confiance mutuelle, qui a été renforcée et consolidée par l'application de critères et de procédures communs et transparents pour l'assurance qualité interne et externe. Ils clarifient également la reconnaissance mutuelle des périodes d'études et de la qualité des certifications, non seulement dans les pays européens, mais aussi dans d'autres régions telles que l'Asie et la région du Moyen-Orient.

Cette globalisation de l'apprentissage académique dans l'enseignement supérieur augmente la mobilité professionnelle académique et la demande de reconnaissance mutuelle des certifications basées sur l'assurance qualité selon les principes de la Convention de Reconnaissance de Lisbonne.

En Europe et en Asie, des organismes de reconnaissance sont créés, e. g (Association pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur (ENQA), Centre régional SEAMEO pour l'enseignement supérieur et le développement, Agence malaisienne des qualifications (AQAN), ASEAN Quality Assurance Network (AQAN). L'établissement de stratégies communes de reconnaissance entre les institutions d'enseignement supérieur en Asie et en Europe, a également favorisé la mobilité des étudiants, des universitaires et des chercheurs qui a conduit à l'implantation d'un dialogue multiculturel, à l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre ces régions.

A ce stade, la qualité est considérée comme le sujet essentiel de la confiance mutuelle entre les institutions; elle doit être sérieusement analysée et traitée. Le développement d'une gestion continue de la qualité interne et externe des certifications fait partie intégrante des réformes de Bologne.

Les mécanismes internes de gestion de la qualité d'une organisation, s'ils sont adéquats, pourraient garantir un résultat positif pour les évaluations de qualité externes; la fourniture de programmes de formation et la conduite de la recherche peuvent être considérées comme des processus interactifs visant à accroître les résultats d'apprentissage et les compétences.

Les cadres nationaux de certifications, la reconnaissance et l'assurance qualité

Le Manuel européen de reconnaissance des établissements d'enseignement supérieur énumère cinq éléments requis pour définir une certification. Ces éléments sont:

1. Le niveau
2. La charge de travail
3. La qualité
4. Le profil
5. Les résultats d'apprentissage

La définition de ces cinq éléments clés montre que la reconnaissance, les cadres de certifications et l'assurance qualité sont étroitement liés. Les QF sont des outils qui permettent une meilleure lisibilité des diplômes et des certifications mais permettent également une

bonne traduction des profils de certifications d'un système à un autre. Les QF favorisent le dialogue entre les différentes parties prenantes et sont concernés par la pertinence des certifications. De manière complémentaire, l'assurance qualité aborde l'aptitude à l'emploi des processus d'apprentissage et les différentes activités académiques associées. Tous deux facilitent une reconnaissance équitable et transparente des certifications.

En ce qui concerne l'assurance qualité, une compréhension mutuelle des cadres de certifications est également requise pour une reconnaissance équitable. Le choix adopté ici consiste à définir un QF global auquel tous les QF nationaux sont traduits. Ce QF global est une sorte de méta QF. Au moins deux tels QF ont été définis. À la Conférence de Berlin, un ensemble de références et de critères communs ont été établis pour améliorer la compatibilité des divers CNCs dans l'EEES. Le cadre européen des certifications (EQF) a été élaboré et adopté en 2005.

Le développement d'un cadre global de certifications pour l'EEES a contribué à l'élaboration des cadres nationaux des certifications, à la promotion de la compréhension mutuelle des certifications nationales et à la facilitation de la reconnaissance mutuelle.

L'existence d'un QF permet de définir de manière unique le niveau d'une certification (le premier des 5 éléments précédemment mentionnés). Il fournit également des indications importantes sur la charge de travail et le profil de la certification. En traduisant ces niveaux d'un système à un autre, le processus de reconnaissance est facilité.

La reconnaissance dans l'enseignement supérieur au Liban

La situation présente

Le Ministère de l'éducation a la responsabilité globale de l'enseignement supérieur au Liban. Il est l'un des plus anciens de la région, il compte environ 200 000 étudiants inscrits dans une université publique, l'université libanaise (40% des étudiants) et une cinquantaine d'établissements d'enseignement supérieur privés. Ces institutions adoptent une grande diversité de systèmes académiques, avec des modes d'enseignement traditionnels.

Depuis 1957, un décret a créé un comité pour l'équivalence et la reconnaissance des diplômes. Le comité d'équivalence fonctionne sous l'égide du ministère de l'enseignement supérieur et est géré par le directeur général de l'enseignement supérieur. Le comité adopte un processus transparent et a plusieurs bonnes pratiques. Plus de 10 000 demandes de reconnaissance / équivalence sont traitées par année.

La reconnaissance / équivalence des diplômes se fait dans deux directions: les diplômes libanais principalement pour les étudiants libanais et étrangers afin de les reconnaître à l'étranger et, les diplômes étrangers pour les étudiants libanais (40% des émigrés libanais détiennent un diplôme d'enseignement supérieur) et les étudiants étrangers pour être reconnus au Liban. Au cours des dernières années et en raison de la crise de l'immigration syrienne, le comité d'équivalence doit faire face au défi de la reconnaissance des certifications syriennes, avec des cas particuliers liés à l'absence de documents officiels.

Les statistiques collectées en 2009 ont montré que 65% des décisions d'équivalence sont dans le système, c'est-à-dire l'équivalence des certifications des universités privées. Les certifications reçues d'un système étranger soumis à reconnaissance sont principalement pour les citoyens libanais (88%). Environ la moitié des équivalences sont au niveau de BSc, et un quart pour chacun des niveaux MSc et PhD. Ces proportions changent radicalement en séparant la reconnaissance en deux classes: les diplômes libanais et les diplômes non libanais. Environ 80% des diplômes libanais reconnus sont au niveau BSc et 15% sont au niveau MSc. En comparaison, plus de 60% des diplômes non libanais reconnus sont au niveau du doctorat et un peu moins d'un quart d'entre eux sont au niveau de la maîtrise. La moitié des diplômes libanais reconnus sont dans le domaine des affaires et de l'économie et environ 40% sont dans les sciences sociales et les sciences. Un tiers des diplômes non libanais reconnus relèvent du domaine des sciences dures et un peu plus de 15% pour chacun des domaines de l'ingénierie, de la médecine, des sciences de la santé et des sciences sociales.

La loi la plus récente régissant l'enseignement supérieur a maintenu le comité d'équivalence. Il allège la tâche de reconnaissance au sein du système libanais qui devient quasi automatique, et étend sa mission à la reconnaissance de:

- Les certifications sans équivalence dans le système libanais
- Les crédits acquis dans un établissement non libanais sans diplôme final

Cependant, aucun décret n'a été issu pour mettre en pratique les règles générales de la loi. De plus, il est nécessaire de mettre à jour les outils utilisés dans le processus de reconnaissance (équivalence).

Les défis pour l'enseignement supérieur libanais

En général, les établissements d'enseignement supérieur libanais en coopération avec le ministère de l'enseignement supérieur ont la responsabilité de:

- Harmoniser l'interaction et l'échange des informations entre les nombreuses institutions d'enseignement supérieur au Liban, afin de reconnaître facilement les programmes des uns et des autres.
- Assurer un accès équitable et facile pour tous les élèves.
- Récupérer le manque de personnel qualifié dans tous les domaines.
- Augmenter l'expérience dans les processus d'assurance qualité.
- Développer l'expertise de recherche qui est limitée.

Plusieurs défis se posent au secteur de l'enseignement supérieur libanais. Certains d'entre eux sont spécifiques au processus de reconnaissance. Ci-après, sont énumérés quelques défis importants liés à la reconnaissance.

La charge du comité d'équivalence

La reconnaissance interne présente une charge énorme pour le comité d'équivalence. Il est mentionné ci-dessus qu'environ les deux tiers des reconnaissances sont relatifs à l'équivalence avec les diplômes universitaires libanais délivrés par les établissements privés d'enseignement supérieur. La nouvelle loi (n.285, avril 2014) appelle à la simplification de ces procédures d'équivalence vers plus d'acceptation. Les décrets et les règlements manquent encore à cet égard.

Le manque d'information transparente

Il n'y a rien de semblable aux centres ENIC-NARIC au Liban. Les informations sur les établissements et programmes d'enseignement supérieur sont soit disponibles sur le site Web des institutions, soit sur le site Web de la Direction générale de l'enseignement supérieur du Ministère. Il y a un besoin pour:

- Un système d'information central qui fournit des informations précises, harmonisées et transparentes sur les certifications délivrées au Liban. Ces informations serviront à la reconnaissance des certifications délivrées. C'est une tâche difficile pour différentes raisons parmi lesquelles la diversité des systèmes adoptés et le grand nombre de certifications délivrées dans le pays. L'expérience ENIC-NARIC est riche et inspirante à cet égard.
- Une manière normalisée d'utiliser les informations pour la reconnaissance des certifications entrantes, comme l'information provenant des centres ENIC-NARIC. Les procédures et formulaires en utilisation actuellement doivent être mis à jour.

Le manque d'un système d'assurance qualité et d'un cadre national de certifications

Bien que le projet de loi portant sur la création d'une agence nationale d'AQ au Liban existe depuis plusieurs années au Parlement, il n'a pas encore été voté. Il n'y a pas de système d'AQ approprié au Liban. Cela a été compensé et remplacé par des actions de plusieurs institutions qui ont accrédité leurs systèmes et programmes par des agences internationales. Alors que l'accréditation par les agences internationales remplit bien l'absence d'un système national, la confiance dans le système peut être largement améliorée par l'existence d'un système pertinent et rigoureux. De plus, et en raison de l'absence d'un système national d'AQ, il est difficile de vérifier que les procédures de reconnaissance utilisées au sein des institutions examinent les détails des procédures d'AQ relatives aux certifications reçues.

Le cadre libanais des certifications (LQF) est un autre outil majeur manquant. Bien qu'un LQF ait été suggéré et expérimenté dans un projet de l'ETF, aucune action réelle n'a été prise jusqu'à présent pour généraliser l'utilisation de ce LQF. Cela rend difficile l'identification précise du niveau d'une certification et nuit au processus de reconnaissance.

L'absence de ces deux composantes majeures dans le système a un impact sur le dialogue entre l'enseignement supérieur et les partenaires socio-économiques, dialogue qui reste faible et non systématique. Cela dit, plusieurs initiatives sont prises par les EES pour renforcer ce dialogue. Mais ces initiatives restent individuelles et doivent être davantage structurées et développées.

Le manque d'outils de soutien

Plusieurs outils très utiles aux processus de reconnaissance font défaut dans le système. Il n'y a pas de système de crédit unifié mais des systèmes différents coexistent: principalement des crédits américains et des crédits ECTS. De plus, le Supplément au diplôme n'est pas adopté en grande partie. Certaines institutions fournissent souvent aux étudiants une transcription ou une attestation d'études.

Les recommandations

Sur la base de l'étude précédente, plusieurs recommandations peuvent être formulées et soumises aux différentes parties prenantes de l'enseignement supérieur libanais. Ces recommandations peuvent être séparées en deux sous-ensembles; un sous-ensemble général et un sous-ensemble spécifique à l'assurance qualité.

Recommandations générales

1. Développer un ensemble de décrets, procédures et lignes directrices pour compléter la loi réglementant l'enseignement supérieur libanais (n ° 285, avril 2014):
 - a. Alléger la tâche du Comité d'équivalence en adoptant des procédures d'acceptation au sein du système pour les certifications libanaises
 - b. Définir des règles et des règlements pour reconnaître les certifications sans équivalence dans l'enseignement supérieur libanais
 - c. Définir les règles et règlements pour la reconnaissance des crédits et l'apprentissage tout au long de la vie
2. Construire un centre d'information qui :
 - a. Capitalise sur l'expérience du Comité d'équivalence en regroupant dans une base de données ce qui a été reconnu et non et les raisons correspondantes

- b. fournit des informations précises et transparentes sur les certifications libanaises

Les fonctions de ce centre et ses procédures doivent être inspirées des centres ENIC-NARIC.
3. Ratifier la Convention de Lisbonne. Bien que le Comité d'équivalence considère cette convention dans ses opérations régulières, il est recommandé de faire ratifier cette convention au Parlement pour l'appliquer.
4. Promouvoir l'utilisation de différents outils de soutien harmonisés:
 - a. Un système de crédit commun. L'ECTS est un excellent candidat car il est axé sur les étudiants et reflète leur charges de travail.
 - b. Le supplément au diplôme

Recommandations spécifiques à l'assurance qualité

1. *Établir et promouvoir l'utilisation du Cadre libanais de certifications. Celui développé dans le projet ETF constitue une base de départ solide et a besoin d'être développé davantage et de voir son utilisation étendue. Le LQF doit inclure:*
 - a. *Équivalence: examen des conditions d'admission et d'évaluation et de la durée des programmes.*
 - b. *Autres certifications en dehors de celles correspondant aux trois cycles préconisés dans le processus de Bologne, par ex. une certification entre un diplôme de 1er et de 2e cycle.*
 - c. *Enseignement et formation professionnels et certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie en général.*
 - d. *L'adoption des LQF fournira aux processus de reconnaissance des informations précieuses d'une manière uniforme, complète et explicite. La connexion à l'EQF doit faciliter la traduction des certifications ou au moins une compréhension claire de leurs niveaux. Le LQF doit également être un outil de dialogue entre les différentes parties prenantes qui aura un impact positif sur la lisibilité et donc la reconnaissance des certifications par les acteurs socio-économiques.*
2. *Établir l'agence et le système d'AQ libanais avec les éléments suivants:*
 - a. *Inclure dans les références et critères de base l'évaluation des procédures de reconnaissance adoptées dans les EES*
 - b. *Fournir des informations transparentes sur les normes, les lignes directrices et les règlements en matière d'AQ qui amélioreront la confiance dans les processus d'AQ adoptés au Liban*

- c. *Connecter le système d'assurance qualité libanais aux réseaux internationaux (ENQA), ce qui permettra une compréhension mutuelle des processus et des procédures.*

Références bibliographiques:

- 1- The European Recognition Manual for Higher Education Institutions, Practical guidelines for credential evaluators and admissions officers to provide fair and flexible recognition of foreign degrees and studies abroad Second edition **2016**.
- 2- Level-setting and recognition of learning outcomes: The use of level descriptors in the twenty-first century, UNESCO, **2015** (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>).
- 3- Keevy, J. and Jaftha, C. Referencing of Qualifications Frameworks: A New Mode of Recognition to Take Note of. Pretoria, SAQA. **2014**.
- 4- Nuffic.. Linking credential evaluation and prior learning assessment and recognition. **2010**
www.coe.int/t/dg4/highereducation/ehea2010/tbilisi05/mak_ice-plar_EN.asp.
- 5- European Area of Recognition Manual. Practical Guidelines for Fair Recognition of Qualifications. The Hague, Nuffic.. **2012**.
- 6- Keevy, J. and Jansen, J. Fair Trade for Teachers: Transferability of Teacher, Qualifications in the Commonwealth. London, Commonwealth Secretariat. **2010**.
- 7- Convention on the Recognition of Qualifications concerning Higher Education in the European Region (almost always referred to as the Lisbon Recognition Convention (LRC). Link: <http://conventions.coe.int/Treaty/Commun/QueVoulezVous.asp?NT=165&CM=1&DF=26/01/2010&CL=ENG>;
- 8- ENIC-. -NARIC Network. Link: <http://enic-.-nadic.net>;
- 9- Rauhvargers, A. and A. Rusakova, Improving recognition in the European Higher Education Area: an analysis of national action plans, Council of Europe **2010**. Link: http://book.coe.int/EN/ficheouvrage.php?PAGEID=36&lang=EN&produit_aliasid=2469.
- 10- Bologna Working Group on Qualifications Frameworks, A Framework for Qualifications of the European Higher Education Area, Danish Ministry of Science, Technology and Innovation, February **2005**.
- 11- Christian Thune (ENQA). Standards and Guidelines for Quality Assurance in the European Higher Education Area, Helsinki, Finland **2005**, (<http://www.enqa.net/bologna.lasso>).
- 12- Bologna Process Stocktaking, Report from a working group appointed by the BFUG to the Conference of European Ministers responsible for HE, Bergen, 19-20 May **2005**.

13-Tavenas F., Quality Assurance: A Reference System for Indicators and Evaluation Procedures, EUA Publications, **2004**.

14- Bergan S., Recognition issues in the Bologna process, Council of Europe **2003**. Link: http://book.coe.int/EN/ficheouvrage.php?PAGEID=36&lang=EN&produit_aliasid=1618

15- Gonzalez J. and Wagenaar R. (eds.), Tuning Educational Structures in Europe: Final Report Phase One, **2003**.

16- Van Damme, D. (2002a), Quality assurance in an international environment: national and international interests and tensions. Background paper for the CHEA International Seminar III San Francisco, January 24 **2002**, Van Damme, D. (2002b), Convergence in European higher education: confronting or anticipating the global higher education market? Paper at the international conference at the occasion of the 50th anniversary of NUFFIC, The Hague, 19 March **2002**, Van Damme, D. (2001a), Quality issues in the internationalization of higher education, Higher, Van Damme, D. (2000), Trends and models in international quality assurance and accreditation, Van Damme, D. (2000a), Accreditation in global higher education: the need for international information and co-operation. Memo for the Commission on Global Accreditation of the IAUP. Van Damme, D. (2000b), European approaches to quality assurance: models, characteristics and challenges, South African Journal of Higher Education, 14(2), pp. 10-19. Van Damme, D. (1999), Internationalization and quality assurance: towards worldwide accreditation? Paper commissioned for IAUP XIIth Triennial Conference, Brussels, [<http://www.ia-up.org>].

17- Quality Assurance Agency for Higher Education (QAA) Code of Practice for the assurance of academic quality and standards in higher education. Section Collaborative Provision (Gloucester, QAA). (**1999a**),

18- Quality Assurance Agency for Higher Education (QAA), Guidelines on the quality assurance of distance learning (Gloucester, QAA). (**1999b**)

19- Van der Wende, M. C. Quality assurance of internationalization and internationalization of quality assurance, in OECD-IMHE, Quality and internationalization in higher education (Paris, OECD), pp. 225-240. Education , 41, pp. 415-441. (**1999**)

20- Harman, G. Quality assurance mechanisms and their use as policy instruments: major international approaches and the Australian experience since 1993, European Journal of Education, 33 (3), 331-348. (**1998a**)

21- Harman, G., The management of quality assurance: a review of international practice, Higher Education Quarterly, 52 (4) 345-364, (**1998b**)

Annex A. TLQAA+ Project

A-1. Objectives

TLQAA+ is a structural capacity building Erasmus+ project aiming at developing the necessary structure for the evaluation and continuous improvement of the Lebanese higher education programmes. The main objectives of the project are:

- Develop a national qualifications framework (NQF) and match the different programmes against it to increase the transparency and recognition of skills and certifications.
- Study the relations between recognition and quality assurance (QA).
- Suggest recommendations regarding the QA for new delivery modes of courses and programmes.
- Establish a set of descriptive rules to build a unit of QA within the universities.
- Develop necessary standards and procedures for programmes' evaluation making use of the NQF.
- Shape the standards and procedures to three main fields; i/ Human Sciences, ii/ Health Sciences and, iii/ Engineering and Hard Sciences.
- Train experts and produce a short course about internal and external QA skills.
- Use the developed standards to do internal self-evaluation of selected university programmes in the three main fields (Human Sciences, Public Health, and Engineering).
- Conduct external evaluation of few selected programmes.

A-2. Structure

The project is formed of 13 work packages (WPs). The Lebanese University (UL for Lebanese University) is involved in most of these WPs, and responsible to develop WP3, entitled Recognition, NQF and QA. The Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP) is the co-manager of WP3.

The following table summarises the TLQAA+ management information for WP3:

Title:	Recognition, NQF and QA
Managers:	Zeinab SAAD (contact point) (UL), Bruno Curvale (CIEP)
Members:	UL, ENQA, DGHE, USEK, ALI, UOB
Start date:	15/10/2016
End Date:	15/12/2017

Tasks:	Perform a bibliographical study of the quality issues related to recognition and the role of QFs Prepare a first set of recommendations Finalize the recommendations after feedback to be collected during the first national roundtable
Deliverables:	Bibliographical Study on QA, Recognition and QFs 15/06/2017 QA, Recognition and QFs 15/12/2017
Supporting documents and facts:	- Bibliographical references - Results from other EU projects - Roundtable
Comments:	